

Cyberdéfense : la France passe à l'offensive

Mise à jour : 18/01/2019 - Auteur : EV1 N. Cuoco - Direction : DICOd

À l'heure où se multiplient les cyberattaques venant d'États, hackers ou groupes terroristes, et où les systèmes de combat sont de plus en plus connectés, Florence Parly a annoncé ce 18 janvier 2018, à Balard, que les armées françaises seraient désormais dotées d'une doctrine de lutte informatique offensive (LIO) renforçant sa politique de lutte informatique défensive (LID). D'ici 2025, la France sera armée de 4 000 cybercombattants.



« Depuis quelques années le cyberspace est devenu un lieu de confrontation comme un autre, un lieu où des milliers de hackers avancent masqués. Un lieu d'impunité où certaines nations se cachent pour mieux attaquer. Sous couvert d'anonymats, certains groupes, certains États se croient tout permis », a déclaré Florence Parly, ministre française des Armées, en officialisant le volet offensif de la doctrine cybermilitaire française. *« Aujourd'hui nous nous dotons d'un cadre clair et nous l'assumons : oui, la France emploie et emploiera l'arme cyber dans ses opérations militaires »,* a-t-elle ajoutée devant le général François Lecointre, chef d'état-major des armées, et de nombreux journalistes présents pour l'occasion. Prenant pour exemple des connexions anormales sur le serveur de la messagerie internet du ministère des armées en 2017 et 2018, la ministre a également affirmée que la France était prête à combattre ces menaces *« en garantissant notre cyberdéfense, en protégeant mieux ses réseaux, ses systèmes et ses données mais également en intégrant l'arme cyber dans nos opérations militaires ».*

La ministre a également présenté une nouvelle politique ministérielle de lutte informatique défensive (LID) plus globale, qui lie tous les acteurs de la communauté de défense pour une hygiène cyber irréprochable. *« Mais cet effort n'a de sens que s'il est collectif »,* a précisé Florence Parly appelant ainsi à des partenariats plus forts avec les industriels et à une coopération accrue avec nos alliés européens. Ces nouvelles doctrines révélées par Florence Parly permettent de renforcer la Posture permanente de cyberdéfense (PPC), créée par la loi de programmation militaire 2019-2025. Assurée par le Commandement de la cyberdéfense (COMCYBER créé en 2017), cette posture permet de protéger 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 tous les réseaux du ministère des Armées afin d'anticiper et réagir à toute attaque contre les intérêts de notre défense. La LPM 2019-2025 consacrerait quelques 1,6 milliard d'euros pour le cyber. Ce budget prévoit notamment le recrutement par les armées de 1 000 cybercombattants supplémentaires, pour atteindre un effectif de 4 000 personnes d'ici sept ans.

Politique MINARM de lutte informatique OFFENSIVE (format pdf, 398.36 KB).

Politique MINARM de lutte informatique DEFENSIVE (format pdf, 417.72 KB).

Évaluation : 3.8 / 5 (6 vote(s))

Sources : Ministère des Armées

Complément d'information

La cyberdéfense

Lire aussi

Cyber Coalition 2018 : l'exercice de renforcement de...

[Vidéo] Tuto : cybersécurité, trois bons réflexes

« 3 questions à... » (Part 1)

[14 juillet] Portraits de cybercombattants

[14 juillet] Le commandement de la cyberdéfense va...